

**Arrêté fixant la composition de l'observatoire d'analyse
et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Gironde**

**La directrice adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités
de la Gironde,**

VU les articles L 2234-4 à 7 et R 2234-1 à 4 du code du travail ;

VU la décision de la directrice de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine en date du 6 février 2018 ayant arrêté la liste des organisations syndicales représentatives au sens de l'article L 2234-4 et suivants du code du travail ;

VU les désignations de leurs représentants effectuées par les organisations professionnelles ou multi professionnelles représentatives au niveau national et par les organisations syndicales considérées comme représentatives au titre des articles susvisés dans le département ;

VU l'arrêté en date du 9 avril 2018 signé par Monsieur Hachmi HAMDAOUI directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de la Gironde de la DIRECCTE fixant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Gironde ;

VU l'arrêté complémentaire en date du 4 juin 2018 signé par Monsieur Hachmi HAMDAOUI, directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale de la Gironde de la DIRECCTE, fixant la composition de complétant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Gironde ;

VU l'arrêté complémentaire en date du 20 septembre 2019 signé par Madame Elisabeth FRANCO MILLET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité départementale de la Gironde de la DIRECCTE, complétant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Gironde ;

VU l'arrêté complémentaire en date du 24 juin 2021 signé par Madame Elisabeth FRANCO MILLET, directrice adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités de la Gironde complétant la composition de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation du département de la Gironde ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation est composé des membres suivants :

- Au titre du MEDEF de la Gironde :
 - . Titulaire : Madame Delphine DUCLA.
 - . Suppléante : Madame Aurélie DE BILBAO.
- Au titre de la CPME 33 de la Gironde :
 - . Titulaire : Madame Aïcha SANGARE.
- Au titre de la FDSEA de la Gironde :
 - . Titulaire : Monsieur Michel CHAPARD.
- Au titre de l'UDES :
 - . Titulaire : Monsieur Jean-Luc DESCLAUX.
 - . Suppléant : Monsieur Hubert DUJARDIN.
- Au titre de l'Union Départementale CFDT de la Gironde:
 - . Titulaire : Monsieur Marc BESNAULT.
 - . Suppléante : Madame Bernadette BONNAC- HUDE.
- Au titre de la CFE CGC :
 - . Titulaire : Monsieur Claude LE FLOCH.
- Au titre de l'Union Départementale CFTC de la Gironde :
 - . Titulaire : Madame Marie SUBERBIE.
 - . Suppléant : Monsieur Philippe GRONNIER.
- Au titre de l'Union Départementale CGT de la Gironde :
 - . Titulaire : Monsieur Antoine LAFITTE.
 - . Suppléante : Madame Nathalie SIMON.
- Au titre de l'Union Départementale CGT FO :
 - . Titulaire : Monsieur Olivier DUBARRY.
 - . Suppléant : Monsieur Denis TONNADRE.
- Au titre de l'Union Départementale UNSA de la Gironde :
 - . Titulaire : Madame Nadège COURONNE.
 - . Suppléante : Madame Audrey BESNARD-LESCENE.
- Au titre du FESAC :
 - . Titulaire : Monsieur Eric MAUER.

ARTICLE 2 : La directrice adjointe de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités de la Gironde est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16 août 2022

P/ la Directrice Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités de la Gironde
La Directrice Adjointe,



Madame Elisabeth FRANCO MILLET

VOIES DE RECOURS :

Le présent arrêté peut faire l'objet dans le délai de deux mois :

- d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif : 9, rue Tastet 33000 BORDEAUX.

